


AbbVie
10 rue d'Arcueil
94528 Rungis CEDEX
Tél. : 01 45 60 13 00



Lien Ville Hôpital : quels enjeux de la prise en charge des thérapies orales en hématoLOGIE ?

Le 5 novembre 2020

Au Novotel Côte de Nacre - Caen

Merci d'envoyer votre réponse avant le 16 octobre 2020

à Charlotte Bouvet-Collomb

@ : charlotte.bouvetcollomb@abbvie.com

Conformément à l'article L.4113-6 du Code de la Santé Publique, AbbVie a transmis pour avis au Conseil de l'Ordre compétent la présente invitation qui vaut convention. AbbVie est responsable des traitements des données à caractère personnel mis en œuvre au titre de la gestion interne de ses activités pharmaceutiques. Les traitements de vos données à caractère personnel sont ainsi nécessaires pour permettre à AbbVie d'assurer légitimement la gestion des relations professionnelles et contractuelles avec les professionnels de santé et la satisfaction de ses obligations légales subséquentes (en particulier en exécution de son obligation de déclaration auprès de l'Ordre professionnel dont vous dépendez et de son obligation de transparence des liens d'intérêt). À ce titre, AbbVie organise des événements auxquels vous pouvez être amené à participer. Vous êtes informé qu'en acceptant cette invitation vos informations feront l'objet d'un traitement informatique au titre de la gestion de la convention d'hospitalité dans les conditions ainsi exposées. En particulier, les catégories de données traitées sont (i) vos données d'identification et (ii) les données liées à votre vie professionnelle et proviennent de notre fichier mis en œuvre dans le respect de l'ensemble des conditions exigées par le Règlement Général sur la Protection des Données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée dite Loi « Informatique et Libertés ». Vos données sont destinées à AbbVie et les sous-traitants d'AbbVie qui réalisent en tout ou partie pour le compte d'AbbVie la gestion interne des activités pharmaceutiques d'AbbVie, et qui présentent à ce titre des garanties suffisantes au titre de la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, en particulier en termes de confidentialité et de sécurité, la maison mère d'AbbVie, AbbVie Inc (États-Unis d'Amérique), dans le cadre de la gestion en tout ou partie pour le compte d'AbbVie du suivi de ses relations avec les professionnels de santé, des activités de consolidation et de contrôle de la gestion financière du Groupe AbbVie, de consolidation des informations relatives à la transparence des liens. Vos données sont conservées pendant dix (10) ans à compter de la fin de la relation contractuelle par le service habilité d'AbbVie. Vos données sont également destinées à toute autorité à laquelle AbbVie doit communiquer des informations pour satisfaire à ses obligations légales et en particulier l'Ordre professionnel dont vous dépendez et le site Internet public www.transparence.sante.gouv.fr en application de l'article L.1453-1 du Code de la santé publique sur lequel vos données seront accessibles à toutes les personnes pouvant accéder au site. Conformément à la loi, ces informations resteront en ligne pendant cinq (5) ans. Le transfert de vos données vers la maison mère d'AbbVie, AbbVie Inc (États-Unis d'Amérique) est encadré par les clauses contractuelles types garantissant un niveau de protection suffisant des données personnelles. En cas de transfert subséquent vers des pays ne disposant pas de réglementation protectrice des données personnelles, AbbVie s'assurera contractuellement que les données continueront à bénéficier d'une protection adéquate. Vous avez la possibilité de vous procurer une copie des clauses contractuelles types encadrant le transfert des données en vous adressant à privacyoffice@abbvie.com ou FranceCPD@abbvie.com. Vous êtes informé qu'en aucun cas vos données ne seront communiquées à des tiers non autorisés et en particulier vos données ne feront en aucun cas l'objet de commercialisation. À l'issue de la relation contractuelle, vos données seront utilisées afin de vous proposer des informations en lien avec votre activité professionnelle et seront conservées à ce titre pendant un délai de trois (3) ans. Vos données seront ensuite archivées selon une procédure d'archivage sécurisée à moins que vous ayez manifesté auprès d'AbbVie votre souhait de continuer à recevoir ces informations. AbbVie peut également produire des statistiques dans le cadre de ses activités et des services qu'elle met en œuvre après l'anonymisation de vos données ne permettant plus de vous identifier. Conformément à la réglementation, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, du droit de limiter le traitement de vos données, du droit à la portabilité de vos données à caractère personnel lorsque la réglementation le prévoit, du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et du droit de définir des directives particulières relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en fournissant un justificatif de votre identité et en vous adressant à FranceCPD@abbvie.com ou en remplissant le formulaire accessible via le lien suivant : <https://www.abbvie.com/contactus.html>. Vous disposez également d'un droit d'opposition et d'un droit à l'effacement de vos données à caractère personnel que vous pouvez exercer aux coordonnées ci-dessus. Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données d'AbbVie par courrier à Mainzer Straße 81, 65189 Wiesbaden, Allemagne (à l'attention de : DPO Europe). Concernant le dispositif relatif à la transparence des liens, vous êtes informé que vous ne bénéficiez pas du droit de vous opposer à la publication des informations vous concernant ainsi que du droit à l'effacement de ces données, compte tenu du caractère légal du dispositif. Vous pourrez en revanche exercer votre droit d'accès et de rectification auprès de l'autorité responsable du site internet public unique à l'adresse suivante : Madame le Ministre des Affaires Sociales et de la Santé – 14, avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP.

Je ne souhaite plus recevoir d'informations en lien avec mon activité professionnelle de la part d'AbbVie.

Il est rappelé que conformément à l'article L.4113-6 du Code de la Santé Publique, la participation à la manifestation sera soumise préalablement au Conseil de l'Ordre des Infirmiers. L'infirmier qui participe aux manifestations prévues doit à cet égard avoir satisfait à l'obligation légale d'inscription au tableau de l'Ordre en vertu de l'article L.4311-15 du même code.

AbbVie a le plaisir de vous convier à une réunion scientifique sur le thème suivant :

Lien Ville Hôpital : quels enjeux de la prise en charge des thérapies orales en hématologie ?

La réunion se déroulera le jeudi 5 Novembre 2020 au Novotel Côte de Nacre

155 Rue de la Délivrande

14000 Caen

La réunion sera animée par :

- **Pr Xavier Troussard** (Hématologue, CHU Caen, Durée de l'intervention : 30 min)
- **Dr Valérie Chedru** (Pharmacien hospitalier, CHU Caen, Durée de l'intervention : 30 min)
- **Dr Thomas Mauny** (Pharmacien en Officine, Caen, Durée de l'intervention : 30 min)
- **Mr Christian Puppinck** (Président de la SiLLC, Durée de l'intervention : 30 min)

Lien Ville Hôpital : quels enjeux de la prise en charge des thérapies orales en hématologie ?

Programme :

- **Heure d'accueil** : 20h
- **Heure de début** : 20h30
- **Introduction : Cas pratique au comptoir de l'officine** - Thomas Mauny (10min) et Christian Puppinck (10 min)
- **Regards croisés et table ronde :**
 - **Les thérapies orales en hématologie** - Xavier Troussard (20 min)
 - **Point de vue du pharmacien d'officine** - Thomas Mauny (10 min)
 - **Point de vue du pharmacien hospitalier** -Valérie Chedru (30 min)
 - **Point de vue de l'association de patient** – Christian Puppinck (10min)
- **Conclusion : Cas pratique au comptoir de l'officine** - Thomas Mauny (10min) et Christian Puppinck (10 min) **et les 5 questions à retenir** - Xavier Troussard (10 min)
- **Heure de fin** : 22h30
- **Durée de la réunion** : 2h

Un repas/collation à hauteur de 50€ TTC maximum pourra vous être proposé*
(*les étudiants ne pourront pas bénéficier d'hospitalité cf. Article L 1453-7)